

UN1TÉ

ANONYMISATION

UN1TÉ l'obtient dans la loi RIPOST À L'ASSEMBLÉE !

Après avoir obtenu un amendement du gouvernement pour réintégrer l'anonymisation dans les actes de procédure, supprimée en Commission,

Après avoir saisi le député et orateur Ian Boucard afin qu'il dépose un amendement et défende l'anonymisation dans l'Hémicycle. Ce qu'il a fait, nous l'en remercions,

Le travail d'UN1TÉ continue de payer !

L'amendement prévoyant l'anonymisation via le numéro d'immatriculation est ADOPTÉ

Prochaine étape : le vote solennel de la loi RIPOST pour que l'anonymisation soit définitivement adoptée à l'Assemblée



Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO

LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS FRANÇAIS DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE L'ÉPARGNE

10/07/2026